



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 8 Avril 2021 à 17 H 00

Le huit Avril deux mille vingt-et-un, à dix-sept heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Verrière des Cordeliers, sous la présidence de Monsieur Marc DELEIGUE, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 2 Avril 2021. Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-huit) :

M. Marc DELEIGUE, M. Stéphane ROBERT, Mme Marion CHOFFEL, M. Guy VACHON, Mme Caroline MUSCELLA, M. Pascal DANCETTE, Mme Marie-Thérèse MORAND, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, M. Yves DELORME, Mme Corinne CHABORD, M. Jean-Marc PALLET, Mme Linda LAURO, M. David LESUR, Mme Nadine EUKSUZIAN, M. Jacques PRAT, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Catherine JEANTROUX

Absents au moment du vote (une dont un pouvoir) :

Mme Marine MATA donne pouvoir à Mme Marion CHOFFEL

Secrétaire de séance : M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX

Délibération n° 2021.017 : Stationnement : Mise en place d'une caution pour badge d'accès au Quai d'Herbouville

M. le Maire informe l'assemblée délibérante que dans le cadre du stationnement sur le territoire de la commune et notamment sur le Quai d'Herbouville, les résidents possèdent un badge qui leur permet d'actionner la borne escamotable afin d'accéder aux emplacements attribués. Cet équipement d'un montant de 30.00 € pouvant être détérioré ou perdu ne doit pas être à la charge de la collectivité. C'est pourquoi, M. le Maire propose d'instaurer la mise en place d'une caution équivalente au tarif de 30.00 € pour ce matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** la mise en place d'une caution pour cet équipement
- **FIXE** le montant à 30.00 €



Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 8 Avril 2021

Le Maire,
Marc DELEIGUE

Affichage le 30 avril 2021